

Règlement intérieur

1. Je porte une tenue propre et adaptée aux sports en salle. Il est fortement conseillé de s'équiper de chaussures adaptées à la pratique du badminton.
2. Je respecte le matériel du club (filets et poteaux) en cours de jeu et je participe au montage et démontage des équipements en début ou fin de la séance.
3. Je participe volontairement au balayage des terrains en fin de séance afin de laisser les installations dans leur état initial.
4. Je ramasse mes volants usagés après mon match et je participe à leur recyclage en les plaçant dans le carton prévu à cet effet.
5. Par bienveillance, je libère mon terrain à la fin de chaque match lorsque du monde attend pour jouer. Le bureau se réserve la possibilité de demander de libérer le terrain si cette règle n'était pas respectée.
6. Quelques terrains pourront être réservés aux activités : rencontres interclubs, entraînements loisirs ou autres sur simple demande du bureau.
7. Je prends ma douche, si je le souhaite, au plus tard 10 minutes avant la fermeture du créneau.
8. Lorsque je m'inscris aux entraînements dirigés, je m'engage à être assidu(e).
9. Le club se décharge de toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'effets personnels que ce soit dans les vestiaires, l'enceinte ou les extérieurs du gymnase.
10. Je ne peux inviter de personnes extérieures au club qu'après l'accord du bureau. Les personnes non licenciées à la FFBAD devront signer une décharge de responsabilité (téléchargeable sur le site du club) avant de pratiquer. Tous les invités devront se soumettre au présent règlement.
11. Je m'inscris aux tournois avant la date limite selon la procédure d'inscription en vigueur dans le club. Toute inscription ne passant pas par le responsable des tournois sera à ma charge.
12. Le club prend à sa charge mes 5 premières inscriptions aux tournois. Les inscriptions suivantes sont avancées par le club et restent entièrement à ma charge. Je m'engage donc à rembourser l'avance faite par le club avant la fin de la saison.
13. Le bureau peut se réunir afin de prononcer une sanction disciplinaire à l'encontre d'un membre ne respectant pas le présent règlement intérieur. La sanction peut aller de la suspension temporaire de séance jusqu'à l'exclusion définitive du club. La décision disciplinaire sera notifiée par lettre avec AR auprès de l'intéressé(e). Toute exclusion n'entraînera pas le remboursement de l'adhésion.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du club et m'engage à le respecter sous peine de sanction disciplinaire, d'exclusion ou de non renouvellement d'inscription par le bureau du BAC ST PRIEST.

Date :

Nom, Prénom et Signature :